



## REFERENTIEL DE CERTIFICATION

# L'intervenant à bord des navires de niveau 3

(IBN3)

Annexe II de l'arrêté du .../.../...



**Page de version**

<b>Dates</b>	<b>Numéro de version</b>	<b>Impact</b>
14/11/16	1	Rédaction sous format « référentiel de certification » en référence aux directives de mise à jour de la DGSCGC.

TRAVAUX EN COURS

# SOMMAIRE

Le présent référentiel décrit les conditions de délivrance de la certification relatives aux compétences de l'activité d'intervenant à bord des navires de niveau 3 (IBN3).

Ces compétences sont rédigées en termes de capacités devant être acquises en situation de formation et attestées au travers de la délivrance du diplôme correspondant.

## Activité de l'Intervenant à bord des navires de niveau 3 :

Cadre de la certification	page 4
Modèles de diplômes	page 8
Glossaire	page 11
Remerciements - participants à l'élaboration du document	Page 13

TRAVAUX EN COURS

## CADRE DE LA CERTIFICATION DE L'ACTIVITE DE L'INTERVENANT A BORD DES NAVIRES DE NIVEAU 3

Les activités décrites ci-après ne se substituent pas au cadre statutaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les activités ou un ensemble d'activités confiées à une fonction (ou métier).

Le présent référentiel de certification définit les modalités d'évaluation et de validation de la formation d'**Intervenant à bord des navires de niveau 3 (IBN3)**.

### INTRODUCTION

L'évaluation des compétences est la résultante du déploiement d'une approche centrée sur l'individu dans les parcours de formation des personnels concourant aux missions de sécurité civile.

L'approche par les compétences se centre sur l'apprenant et sur sa capacité à mobiliser des ressources internes et externes (compétences), les trier, les hiérarchiser, les coordonner, pour mener à bien les missions qui lui sont confiées.

**L'auto-évaluation accompagnée** offre une double focale dans le champ du développement des compétences :

- la capacité de l'apprenant à activer et articuler ses ressources ;
- la résolution du problème rencontré.

Cette pratique évaluative élargit le champ d'implication de l'apprenant dans la formation. Il n'est plus simplement acteur de sa formation, il est également :

- évaluateur de ses capacités ;
- développeur de sa confiance ;
- diagnostiqueur de sa pratique ;
- auteur de son autonomisation.

L'apprenant sera donc accompagné par un formateur dans son parcours de formation durant toute la formation. Pour cela, le formateur doit nécessairement être formé à l'approche par les compétences. En effet, la relation pédagogique horizontale de l'approche par les compétences doit être intégrée et mise en œuvre par chacun des acteurs de la formation.

L'accompagnement d'un apprenant dans son développement nécessite de la part des formateurs une représentation diamétralement opposée à la représentation issue du modèle transmissif.

**La réussite repose sur les compétences relationnelles et techniques de l'équipe pédagogique d'une part, et sur la confiance des apprenants dans ce nouveau dispositif d'autre part.**

### **Objectifs de l'évaluation**

L'évaluation permet de mesurer ou d'apprécier, à l'aide de critères adaptés, l'atteinte par l'apprenant, d'un niveau de compétences pour assurer une mission donnée.

L'objet de l'auto-évaluation de l'**Intervenant à bord des navires de niveau 3** doit permettre d'évaluer les performances liées aux activités et compétences associées du tableau suivant :

#### **Activités principales d'IBN3 :**

<b>ACTIVITÉS</b>	<b>COMPÉTENCES ASSOCIEES</b>
<b>1. Organiser et contrôler la phase initiale d'une intervention contre un sinistre a bord d'un navire en qualité de 1<sup>er</sup> COS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prendre contact avec le bord et les autorités portuaires pour intégrer leurs réactions initiales d'urgence respectives, dans la stratégie de lutte (en français et en anglais)</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• S'exprimer avec un vocabulaire adapté à l'intervention, maîtriser la lecture de plans de navires et donner des ordres</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faire appliquer les mesures de sécurité individuelles et collectives spécifiques à l'intervention aux personnels sous ses ordres (IBN et non IBN)</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier les différentes autorités impliquées sur l'intervention</li><li>• Mettre en œuvre la tactique et les techniques opérationnelles dans le cadre d'une intervention à bord d'un navire afin de mettre en place une stratégie de lutte</li></ul>
<b>2. Commander un secteur d'intervention dans l'environnement spécifique d'un navire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• S'intégrer en tant que chef de secteur dans une mission IBN</li></ul>
<b>3. Assister le COS (Chef de colonne) dans la gestion opérationnelle et le commandement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elaborer une tactique opérationnelle de lutte en fonction des moyens de secours fixes et mobiles disponibles</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Donner au COS les éléments décisionnels validés par les acteurs pour la conduite de l'intervention sur zone</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assister dans sa mission l'officier « anticipation » dans un PC de site</li></ul>
<b>4. Faciliter l'insertion des moyens du SIS dans les dispositifs interservices (COD, COZ, CROSS, COM, CTC, etc.)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaître le fonctionnement et les missions des différentes structures activées dans le cadre de cette ORSEC/Dispositif interservices</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Proposer la rédaction des synthèses pour l'autorité</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conseiller sur le plan de la tactique de lutte l'autorité portuaire, le commandant du navire et le responsable de l'intervention</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conseiller le COS ou son représentant vis-à-vis des autorités et autres acteurs de la crise</li></ul>

### Activité optionnelle relative à la « survie en mer » :

ACTIVITÉ OPTIONNELLE	COMPÉTENCES ASSOCIEES
<b>5. Assister le chef de l'EEI en mer</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• S'intégrer au sein d'une EEI</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Savoir utiliser les moyens de gestion de crise proposés par le navire ou par la compagnie maritime</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaître les différents acteurs impliqués et leurs responsabilités respectives</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organiser l'engagement des secours</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Apporter une réponse opérationnelle adaptée</li></ul>

Les performances attendues sont précisées dans les référentiels de formation.

#### **Modalités d'évaluation**

Chaque formation fait l'objet d'évaluations formatives et d'autoévaluations accompagnées (l'apprenant réalise sa propre évaluation accompagné du formateur) tout au long de la formation.

Les objectifs de ces mesures doivent permettre :

- à l'apprenant de mesurer sa progression et d'acquérir les capacités correspondant à la mission à réaliser ;
- à l'équipe pédagogique de suivre l'évolution de l'apprenant et d'adapter la formation, le cas échéant.

L'organisation et le contenu des évaluations sont définis dans un référentiel interne de certification qui doit être annexé au règlement de formation de chaque organisme de formation.

Le référentiel interne de certification détermine pour chaque phase d'évaluation, les modalités, le nombre et la qualité d'évaluateur(s) nécessaires au bon déroulement de cette mesure.

Les modalités et les critères d'évaluation doivent dès le début de la formation, être portés à la connaissance de l'apprenant, afin de l'associer au processus de mesure. Elles doivent induire une traçabilité permettant à l'apprenant, aux équipes pédagogiques, aux évaluateurs et jury de disposer des éléments factuels sur les jugements portés. Lorsque l'apprenant n'a pas encore acquis les capacités, les éléments de jugement doivent spécifier les axes de progression pour envisager l'acquisition. Les jugements doivent être portés tant sur les habiletés, les attitudes que les connaissances précisés dans le référentiel de formation.

Le jugement sur l'acquisition des capacités doit être considéré soit :

- « ACQUIS » ;
- « EN COURS D'ACQUISITION » ;
- « NON ACQUIS ».

La validation d'une formation nécessite que l'apprenant ait acquis l'ensemble des compétences précisées dans le référentiel de compétences.

#### **Agrément de formation**

Les organismes de formation pour délivrer un diplôme doivent disposer d'un agrément dont les modalités d'obtention sont précisées dans le référentiel de formation.

#### **Modalités de certification**

La délivrance de la certification – du diplôme – se réalise par :

- la réussite à la formation ;
- au travers d'une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE), de la reconnaissance des attestations, titres et diplômes (RATD). Les demandes de VAE-RATD sont réalisées conformément aux procédures fixées par les textes régissant la formation des sapeurs-pompier.

La délivrance des diplômes est assurée par le directeur de l'organisme de la formation, titulaire de l'agrément de formation délivré par le ministre chargé de la sécurité civile.

Le diplôme est délivré par un jury qui analyse les résultats des évaluations fournies par l'équipe pédagogique.

Le jury est composé :

- du directeur de l'organisme de formation ou son représentant, président ;
- d'un représentant de l'équipe pédagogique, rapporteur ;
- d'un spécialiste du domaine de l'intervention à bord des navires n'étant pas intervenu lors de la formation présentée au jury ;
- d'un représentant de chaque collège de grade présent dans la liste des stagiaires. Les représentants ne pouvant intervenir que pour leur propre collège.

Les évaluations, réalisées tout au long de la formation, pourront être prises en compte par le jury validant la formation.

En cas de non réussite lors des évaluations, constaté par le jury compétent, l'apprenant est autorisé, dans le cadre d'une nouvelle évaluation, à se présenter une fois à l'épreuve non validée. En cas de nouvel échec, constaté par le jury compétent, l'épreuve est invalidée. L'apprenant doit alors suivre à nouveau une formation lui permettant d'acquérir les compétences non acquises.

Tous les membres du jury ont voix délibérative. Le quorum est atteint lorsque les deux-tiers au moins des membres sont présents. Le jury prend ses décisions à la majorité. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

### **Diplômes**

- L'apprenant ayant validé les épreuves de la formation IBN3 se voit délivrer, par le directeur de l'établissement organisateur de la formation, un diplôme, mention « Intervenant à bord des navires de niveau 3 ».

- L'apprenant ayant validé les épreuves de l'activité optionnelle de survie en mer « assister le chef de l'EEI en mer » se voit délivrer, par le directeur de l'établissement organisateur de la formation, un diplôme, mention « Survie en mer, module complémentaire IBN3 ».

Les modèles de diplômes « Intervenant à bord des navires de niveau 3 » et « Survie en mer, module complémentaire IBN3 » sont joints au présent référentiel.

# **MODELES DE DIPLOMES**

**Intervenant à bord des navires de niveau 3  
(IBN3)**

**Survie en mer  
« Module complémentaire IBN3 »  
(IBN3-S)**





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

# DIPLOME

## d'Intervenant à bord des navires de niveau 3

**Le**

Vu l'arrêté du XXXXXX,

Vu le référentiel de compétences de l'intervenant à bord des navires de niveau 3

Vu le procès verbal du jury d'examen en date du..... déclarant que  
M. .... né(e) le ....., dispose de l'ensemble des compétences définies  
dans le référentiel de compétences **d'intervenant à bord des navires de niveau 3.**

Délivre à M. .... le présent diplôme.

Fait à ....., le .....

**Le**

**Nom de l'organisme de formation - IBN3 - Année - N°XY** (correspondant au n° de diplôme délivré pour ce domaine de formation)



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

## **DIPLOME de Survie en mer « Module complémentaire IBN3 »**

**Le**

Vu l'arrêté du XXXXXX,

Vu le référentiel de compétences de l'intervenant à bord des navires de niveau 3

Vu le procès verbal du jury d'examen en date du..... déclarant que  
M. .... né(e) le ....., dispose de l'ensemble des compétences définies  
dans le référentiel de compétences **d'intervenant à bord des navires de niveau 3.**

Délivre à M. .... le présent diplôme.

Fait à ....., le .....

**Le**

**Nom de l'organisme de formation - IBN3 - Année - N°XY** (correspondant au n° de diplôme délivré pour ce domaine de formation)

## GLOSSAIRE

ANED :	Assistance à navires en difficultés
APP :	Atelier pédagogique personnalisé
COD :	Centre opérationnel départemental
COS :	Commandant des opérations de secours
COZ :	Centre opérationnel de zone
COM :	Centre des opérations maritimes
CRM :	Centre de rassemblement des moyens
CROSS :	Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage
CTC :	Centre de traitement des crises
DGSCGC :	Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
DZ :	Zone d'atterrissage hélicoptère (Dropping Zone)
DOS :	Directeur des opérations de secours
EEL :	Equipe d'évaluation et d'intervention
EPI :	Equipement de protection individuelle
GOC :	Gestion opérationnelle et de commandement
IBN :	Intervention à bord des navires
MSP :	Mise en situation professionnelle
MGO :	Marche générale des opérations
NOVI :	Nombreuses victimes
NRBCe :	Nucléaire, radiologique, bactériologique, chimique et explosif
OCT :	Ordre complémentaire des transmissions
OMI :	Organisation maritime internationale
OSC :	One scene coordinator
ORSEC :	Organisation de la réponse de sécurité civile
PC :	Poste de commandement

PCS :	Poste de commandement de site
PREMAR :	Préfecture maritime
PRM :	Point de rassemblement des moyens
SIS :	Service d'incendie et de secours
SITAC :	Situation tactique
SMGA :	Sauvetage maritime de grande ampleur
SMCP :	Standard marine communication phrases (ouvrage des phases normalisées de l'OMI)
ZI :	Zone d'intervention
ZSO :	Zone de soutien opérationnelle
USI :	Unité de soutien aux investigateurs
USL :	Unité de soutien logistique

TRAVAUX EN COURS

## REMERCIEMENTS

L'élaboration de ce référentiel par la DGSCGC est issue d'un travail collaboratif.

**A ce titre, le Ministère de l'intérieur remercie particulièrement :**

Le Bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM), pilote du groupe de travail.  
Par ordre alphabétique, les entités qui ont participé : BMPM, DAM, EMM, EcASC, FNSPF

Nominativement, les membres du groupe de travail qui ont contribué à l'élaboration :

<b>COUSIN</b>	Christophe	SDIS 62
<b>DESSERT</b>	Jean-Claude	SDIS 56
<b>ESSELIN</b>	Philippe	SDIS 33
<b>GROHIN</b>	Eric	FNSFP
<b>GRENAUD</b>	Jean-Jacques	EcASC
<b>GIORDANO</b>	Yannick	SDIS 06
<b>LECLET</b>	Nicolas	SDIS 62
<b>Le MASNE de CHERMONT</b>	Aymeric	DAM
<b>LECOMTE</b>	Sylvain	CMP Cherbourg
<b>LERAY</b>	Nicolas	SDIS 44
<b>MARTIN</b>	Yannick	BMPM
<b>MIAUX</b>	Pascal	SDIS 62
<b>PICART</b>	Serge	SDIS 56
<b>PRIOL</b>	Richard	BMPM
<b>RITTER</b>	Jean-Marie	BMPM
<b>VELU</b>	Guy	BMPM
<b>VENAIL</b>	Frédéric	SDIS 17
<b>WILLEM</b>	Sébastien	DGSCGC
<b>YVRARD</b>	Maxime	DGSCGC
<b>ZUKOWSKI</b>	Thierry	EMIZ Ouest